

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 02 FEVRIER 2012**

Délibération
n° 2012.02. 17.B

Collecte sélective du
verre - fourniture de
sacs de pré-collecte
du verre : appel
d'offres ouvert -
annulation de la
délibération n° 48 B
du 21 avril 2011

LE DEUX FEVRIER DEUX MILLE DOUZE à 16h30, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **26 janvier 2012**

Secrétaire de séance : Denis DOLIMONT

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Michel GERMANEAU, André BONICHON, Bernard CONTAMINE, Jean-Pierre GRAND, Jacques PERSYN

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) représenté(s) :

Excusé(s) :

Brigitte BAPTISTE, Guy ETIENNE

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 02 FEVRIER 2012

**DELIBERATION
N° 2012.02. 17.B**

ENVIRONNEMENT / DÉCHETS MÉNAGERS

Rapporteur : Madame GODICHAUD

COLLECTE SELECTIVE DU VERRE - FOURNITURE DE SACS DE PRE-COLLECTE DU VERRE : APPEL D'OFFRES OUVERT - ANNULATION DE LA DELIBERATION N° 48 B DU 21 AVRIL 2011

Par délibération n°48 B du 21 avril 2011, le bureau communautaire a approuvé le lancement de l'appel d'offres concernant la fourniture de sacs de pré-collecte du verre.

Cependant, le cahier des charges ayant été modifié, il convient aujourd'hui d'annuler cette délibération.

En effet, les nouvelles estimations du besoin permettent de rester en dessous du seuil de la procédure formalisée et donc de ne pas lancer un appel d'offres.

Je vous propose :

D'ANNULER la délibération n°48 B le bureau communautaire du 21 avril 2011 relative au lancement d'un appel d'offres ouvert pour la fourniture de sacs de pré-collecte du verre dans le cadre de la collecte sélective du verre.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

06 février 2012

Affiché le :

06 février 2012